



AVIS

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 19 février 2026

Secrétaires de séance : Adjudant-chef Fabrice RIOLACCI (CGT) et Mme Paola MOSCA.

Rapport n°1 : Indemnité de sujétion spécifique à l'emploi de sous-directeur.

Le CST émet un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues.

Rapport n°2 : Indemnité de responsabilité des sapeurs-pompiers professionnels.

Le CST émet un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues.

Rapport n°3 : Détermination du nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de l'administration au sein du comité social territorial et de la formation spécialisée du SIS 2B.

Le CST émet un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues.

Rapport n°4 : Création d'une commission administrative paritaire unique (CAP PATS A et B).

Le CST émet un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues.

Rapport n°5 : Recours au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel.

Le CST émet un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues.

Le Président,

Hyacinthe VANNI